

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 303

présenté par
M. Chanteguet

à l'amendement n° 165 de Mme Battistel

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, après le mot :

« permis »,

insérer le mot :

« exclusifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction juridique.